

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 4 août 2025, à 18 h 30.

Résolution 25-463

Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 500-11 modifiant le Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait à la conservation et à la protection des arbres

Il est proposé par Mélanie Bédard
Appuyé par David Bousquet

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 500-11 modifiant le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, afin :
 - de modifier l'*Annexe I – PIIA-1 : Les bâtiments à valeur patrimoniale élevée ou présentant un intérêt particulier*, l'*Annexe II – PIIA-2 : Les unités de paysage à valeur forte*, l'*Annexe III – PIIA-3 : Les unités de paysage à valeur moyenne et faible (Centre-ville)*, l'*Annexe V – PIIA-5 : La Cité de la Biotechnologie*, l'*Annexe VI – PIIA-6 : Le Boisé du Séminaire* et l'*Annexe VII – PIIA-7 : Les Jardins Castelleau* pour y retirer certaines dispositions relatives notamment à l'abattage d'un arbre;
 - d'abroger l'*Annexe XI – PIIA-11 : Les boisés protégés*, puisque le territoire de ce PIIA est assujéti aux dispositions normatives applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, ainsi qu'à celles portant sur la conservation et la protection des arbres.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 2 septembre 2025, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 5 août 2025



.....
Greffier par intérim de la Ville